

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision de déclassement en volumétrie VAL-VAD 205-5022 du 16 février 2015 rue des côtes d'Auty – rue Pierre-Expert (92700) Colombes

NOR : DEVT1504994S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département de la valorisation immobilière, des achats et de la logistique,
Agissant au nom et pour le compte de la Régie autonome des transports parisiens, dont le siège
est situé à Paris (12^e), 54, quai de la Rapée;

En vertu de la délégation de pouvoirs de M. Pierre Mongin, président-directeur général de la RATP,
qui m'ont été conférés suivant la décision n° VAL 2012-23 du 6 avril 2012, publiée le 25 mai 2012
au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du
logement;

Prenant acte de la désaffectation de volumes dont l'assiette foncière est constituée par la
parcelle BZ 164, propriété de la RATP; la désaffectation de ces volumes ayant été constatée par
procès-verbal d'huissier du 2 juillet 2014;

Décide, en conséquence, de prononcer, à compter de ce jour, le déclassement de volumes,
propriétés de la RATP, identifiés comme suit:

- volume 2 depuis les cotes 40.10 à 40.15, 40.23, 40.65 et 40.72 NGF environ, d'une superficie de 99 m², qui figure sous teinte rose sur le plan de l'état descriptif de division en volumes dans sa version datée du 28 janvier 2015;
- volume 3 entre la cote variant de 43.00 NGF environ à 45.74 NGF environ et selon le modelé de la toiture existante depuis les cotes 44.63 à 45.74 NGF environ et les cotes 45.35 à 45.68 NGF environ, d'une superficie de 76 m², qui figure sous teinte verte sur le plan de l'état descriptif de division en volumes dans sa version datée du 28 janvier 2015;
- volume 4 entre la cote variant de 43.00 NGF environ à 45.75 NGF et selon le modelé de la toiture existante depuis les cotes 44.63 à 45.75 NGF environ et les cotes 44.65 à 45.73 NGF environ, d'une superficie de 99 m², qui figure sous teinte violette sur le plan de l'état descriptif de division en volumes dans sa version datée du 28 janvier 2015.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développe-
ment durable et de l'énergie.

Fait le 16 février 2015.

*Le directeur du département
de la valorisation immobilière,
des achats et de la logistique,*
R. FEREDJ